

Groupement de commandes «Achat de matériels, logiciels, prestations informatiques, services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions» - Renouvellement de la convention

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département Technologies de l'Information et de la Communication de la Ville de Besançon assure la coordination des actions en matière d'informatique et de développement des nouvelles technologies pour le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale.

La constitution d'un groupement de commandes entre les trois collectivités Ville, Grand Besançon et CCAS permet d'harmoniser les solutions et de bénéficier de prix tenant compte d'un volume d'achat plus important.

Une convention constitutive du groupement prévue pour 3 ans a été signée en 2007 et arrive à son terme au 31 décembre 2010. Afin de lancer les prochaines consultations, il convient de la renouveler du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 en y intégrant un nouveau membre : l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial.

Par la présente convention, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial conviennent de renouveler le groupement de commandes en vue de passer des marchés concernant :

- l'acquisition, la location de matériels informatiques (micro-ordinateurs, serveurs, équipements réseau, imprimantes, périphériques divers...) et de télécommunications (pabx, postes téléphoniques),
- l'achat d'équipements liés au contrôle d'accès et la sécurité des bâtiments (badges, vidéosurveillance, alarmes...),
- l'acquisition, la location de matériels d'impression, de reproduction,
- l'acquisition, la location de logiciels ou de services en ligne (dématérialisation des actes, des marchés, hébergement d'applications...),
- la maintenance des matériels et logiciels,
- des prestations d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage, de formation dans les domaines cités ci-dessus,
- la fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, les prestations en matière de télécommunications (abonnements, trafic, liaisons spécialisées, accès internet...).

Ce groupement est constitué pour tous les marchés lancés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- renouveler le groupement de commandes avec le Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Etablissement Public Citadelle Patrimoine Mondial,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés publics passés en application de cette convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.